

# Apprendre la musique en Haute Comté

Grâce au soutien de la Communauté de Communes de la Haute Comté, partenaire de l'École Départementale de Musique, les habitants qui souhaitent suivre des cours de musique bénéficient d'un tarif très préférentiel. Tarif établi en fonction du Quotient Familial (QF).

**À PARTIR DE  
5 € / MOIS !**

Louis a 51 ans. Il habite à Vauvillers. Depuis toujours il a envie d'apprendre à jouer du piano. Cette année, il se lance ! Il va débiter la musique en cours individuel, avec un professeur diplômé. Chaque semaine, il pourra bénéficier de 30 mn de cours d'instrument et d'une heure de solfège. Son QF est dans la tranche 5, il paiera 120 euros par trimestre,

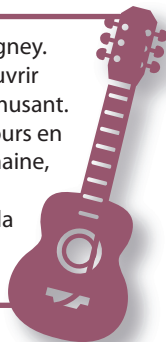
soit 40 euros par mois.

Basile joue du saxophone. Il est inscrit depuis 5 ans à l'École Départementale de Musique. Cette année, sa petite sœur Marie qui a 7 ans va commencer la musique elle-aussi. Pour leurs deux enfants, les parents, qui habitent à Corbenay, et dont le QF est dans la tranche 3, paieront 144 euros chaque trimestre,

soit 48 euros par mois.

Nour a 6 ans. Elle habite à Bouligney. Cette année, elle voudrait découvrir la musique et apprendre en s'amusant. Pour qu'elle puisse suivre des cours en atelier collectif, une fois par semaine, avec un professeur diplômé, ses parents dont le QF est dans la tranche la plus basse paieront 16 euros par trimestre,

soit un peu plus de 5 euros/mois.



**RENSEIGNEMENTS AU 03 84 40 13 50**

[www.edm70.fr](http://www.edm70.fr) / [www.cchc.fr](http://www.cchc.fr)